

Sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DELANOË, maire

Étaient présents : MM TROTTIER Yannick, DUVACHER Olivier, BOUKEF Rachel, GOGUET Mickaël, KULDA Nathalie, FROGERAIS Thierry, CADO Philippe, MACÉ Grégory, DELANOË Jean-Claude, GAUBERT Jean-Eudes, BELLANGER Gabriel, GUILLOT Philippe.

Étaient absents excusés : LANCELOT Sylvie, PELLUAU Armelle GOURHANT Michel

OPÉRATION « ARGENT DE POCHE » : renouvellement du dispositif en 2018

Le conseil municipal décide de s'inscrire au dispositif « argent de poche » 2018 .

Cette opération crée la possibilité pour des adolescents de 16 à 18 ans inclus d'effectuer des petits chantiers de proximité (1/2 journée) participant à l'amélioration de leur cadre de vie à l'occasion des congés scolaires et de recevoir en contrepartie une indemnisation (5 € par heure, soit 15 € par demi-journée).

1- Rappel des objectifs de ce dispositif :

- Favoriser l'engagement citoyen des jeunes,
- Permettre aux jeunes l'accès à une première expérience professionnelle,
- Découvrir la vie locale et s'y impliquer,
- Créer du lien intergénérationnel, entre les jeunes et les adultes, entre les encadrants et les jeunes, entre les élus et les jeunes, ...
- Valoriser l'implication des jeunes, par la réalisation de travaux visibles,
- Participer à l'amélioration du cadre de vie de la population.

2- Coordination du dispositif

Délégation de la coordination au CIAS du Pays de Craon.

MANDAT donné au CDG 53 pour la mise en concurrence de l'assurance garantissant les risques statutaires

La commune donne son accord pour que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne procède à une consultation groupée pour la mise en concurrence avec négociation du contrat d'assurance garantissant les risques statutaires.

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL :

Décès, Accidents de service, maladies professionnelles, incapacités de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL ou agents contractuels de droit public :

Accidents du travail, maladies professionnelles, incapacités de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Durée du contrat de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

SUBVENTIONS 2018

Le conseil municipal décide d'attribuer au titre de l'année 2018 les subventions et contributions suivantes pour un montant de 3 934.44 €:

COOPERATIVE SCOLAIRE	(fonctionnement et voyages)	3184
AMIS DU PATRIMOINE	Bouchamps Les Craon	300
C A U E	Laval	68,6
COMICE AGRICOLE	Craon	20
F D G PROTECTION CULTURES	Changé	156,44
FONDATION DU PATRIMOINE	Angers	75
MARIE REVES ET ESPOIR	Gené	80
SPA	Laval	50
Club de natation	CRAON subvention exceptionnelle	100

Contribution financière aux frais de scolarité d'un enfant en CLIS à l'école Saint Joseph de Craon pour l'année scolaire 2017-2018

Avis favorable pour le versement de la somme de 338 € 61

SERVICES SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE : tarifs 2018

Accueil périscolaire : augmentation de 2% sur l'ensemble des tarifs appliqués en 2017

Numéros de la tranche	Montant du quotient familial	Tarifs/ heure - 2018
1	< 572 €	1.94 €
2	≤ 572 € et 829 € ≥	2.08 €
3	≤ 830 € et 957 € ≥	2.15 €
4	≤ 958 € et 1 229 € ≥	2.22 €
5	> 1230 €	2.32 €

Prix du repas : 3 € 57 obtenu de la manière suivante :

- **STADE « ALAIN CHAINEAU »** : Le prototype « stade Alain Chaineau » présenté par Mrs Fabrice BINAUD et confectionné par Mr Samuel LOUZIER est approuvé. La cérémonie d'hommage à Monsieur Alain CHAINEAU est fixée au dimanche 15 avril à 17 heures.
- **Cérémonie de bienvenue aux nouveaux habitants** est fixée au samedi 17 mars.